

# LE PRUNAYSIEN

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 30 – Juillet 2010



## LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A la fin du premier semestre, et avant de vous souhaiter d'excellentes vacances, permettez-moi de faire le point sur ce qui s'est passé à Prunay durant ces 6 premiers mois. Les importants travaux qui défigurent actuellement une partie du village touchent à leur fin. Il s'agit de terminer toutes les actions engagées depuis 10 ans pour gérer les eaux de ruissellement qui avaient généré en 1999 de graves inondations. Le carrefour de la rue des Courtils et la rue de la Vallée aura un environnement différent. En effet, le reprofilage et l'aménagement de la mare des Courtils seront suivis par l'aménagement d'une aire de jeux pour les plus petits, rue de la Vallée. La modification du carrefour à l'entrée du village devrait obliger les véhicules légers à ralentir, en sachant que les poids lourds, cars scolaires ou engins agricoles, pourront chevaucher ces ouvrages. Je sais que ces travaux occasionnent quelques désagréments, mais il faut savoir être patient lors de travaux conséquents et conçus pour durer. Sans attendre une réunion publique prévue à la fin des travaux, je reste, ainsi que tout le Conseil, à votre disposition pour donner des explications complémentaires sur ces travaux. En parallèle à ces travaux, la construction d'un nouveau bâtiment au Centre Artisanal Intercommunal Jean-Michel Daudu a débuté. Ce nouvel ensemble accueillera à l'automne 4 nouveaux artisans. C'est au sein d'une structure intercommunale qui rassemble Boigneville, Buno, Gironville et Prunay que cet ouvrage est géré. Pour une fois, c'est un centre de profit et non de coût, que plusieurs communes ont réussi à créer. Cela est suffisamment rare pour le souligner. Car les mois qui viennent devraient obliger toutes les communes françaises à se regrouper en Communautés de Communes, quel que soit l'avis des Conseils Municipaux. Nous aurons donc à gérer ce dossier qui aura sûrement un impact sur la fiscalité locale. Ce trimestre s'est terminé par un moment festif, qu'est notre fête de village, qui au fil des ans, devient une rencontre reconnue de tous. Merci à tous les bénévoles qui agissent pour l'animation et ceci tout au long de l'année. Excellentes vacances à tous ceux qui ont la chance de prendre un repos bien mérité. Bon courage à ceux qui travaillent. Une Pensée pour ceux qui sont dans la douleur.

Bien à vous, Votre Maire, Patrick PAGES

# LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal  
Du 4 mars 2010

## I) Aménagement de la Plaine

Point sur les travaux d'aménagement de la Plaine.

Ces aménagements consistent en :

- création d'une mare tampon, rue de la vallée
- création d'une noue de filtrage, rue de la vallée
- renforcement des contours de la mare (suppression des planches et remplacement par des murs en béton, qui seront ensuite végétalisés)
- création d'un muret séparant la mare de la rue des courtils
- création d'un poste de refoulement à la mare des courtils
- création d'un poste de refoulement au RD 449
- forage sous la voie ferrée, pour rejeter les eaux résiduelles non gérées en interne du village, dans les marais.

Les travaux débuteront le 8 mars et devront se terminer vers le 15 juin.

En léger décalage avec ces travaux aura lieu la modification des ouvrages de gestion des eaux pluviales sur le RD 449, ainsi que le réaménagement du carrefour de la rue de la vallée et du RD 449. Ceci afin de procéder au ralentissement à l'entrée du village, en prenant en compte la circulation des engins lourds ou agricoles.

## II) Création d'un Columbarium

Le projet de création d'un columbarium au sein du cimetière répond à des demandes mais aussi aux évolutions des modes de vie. Des projets sont présentés en séance, et étudiés de manière collégiale.

Après avoir choisi l'aménagement

ainsi que le prestataire, les travaux pourront commencer avant l'été. Au vu de ces installations, il est nécessaire de modifier le règlement du cimetière et d'engager toutes les procédures afférentes à ce dossier et d'être en phase avec la législation actuelle. M. le Maire propose que ce dossier, dont la démarche prendra beaucoup de temps, soit rouvert, et que Mme MASIN soit chargée du pilotage de ce dossier.

## III) Aire de jeux pour les enfants

Dés que les travaux d'aménagement de la mare tampon, située rue de la Vallée, seront terminés, l'installation de l'aire de jeux pourra débuter.

Ce nouvel emplacement sera doté de bancs, et de différentes structures, telles que toboggan, maisonnette, jeux sur ressorts, pour les plus grands parcours sportifs etc....

Après examen des différents produits, et des propositions d'aménagements, en séance, le conseil municipal décide que la commission spécifique, se réunira vers le 15 mars pour étudier les différents devis et implantation des ouvrages. Le choix du prestataire, ainsi que du matériel, sera effectué lors du conseil municipal d'avril.

## IV) Site INTERNET

Il est apparu d'actualité de doter notre village d'un site Internet. En effet, les i

informations permettront de pouvoir à tout moment et à chacun de se tenir au fait des actualités de Prunay et des alentours.

De plus, lors d'évènements extraordinaires, ce sera un support de communication instantané (Exemple : Décision préfectorale d'interdiction de circulation pour les cars scolaires lors d'évènements météorologiques importants, qui est faxée en mairie la veille à 22 h 30).

## V) Questions Diverses

### 1) Demandes de subventions :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité décide :

● *de ne pas retenir* les demandes de subventions émanant :

- de l'Association SPES
- du Secours Catholique
- du Secours Populaire Français
- de l'Association ACPG - CATM

● *de retenir* les demandes de subventions émanant :

- de l'Association le Souvenir Français pour 50 €.
- de l'Association A2B2 pour un montant de 50 €.
- de l'Office du Tourisme du Canton de Milly-la-Forêt pour un montant de 247.20 €.
- de la Coordination Gérologique de la Vallée de l'Essonne dont la cotisation annuelle pour 2010 est de 0,35 € par habitant (0.35 X 309) soit 108.15 €
- de l'Association JSP MAISSE - BOUTIGNY pour un montant de 50 €.

# LA VIE COMMUNALE

## 2) Renouvellement convention ATESAT

Il est fait part au conseil municipal que la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes) qui lie l'Etat à la commune est arrivée à échéance le 31 décembre 2009. En application de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et du décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002, la présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission technique. Cette convention sera reconduite pour les années 2010 2011 et 2012. La signature de la nouvelle convention, prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 3) Pruniers de France

La traditionnelle rencontre de l'Association des Pruniers de France aura lieu, cette année dans la commune de PRUNO en Corse. Pour des raisons d'intendance, les élus désirant s'y rendre devront s'inscrire le plus rapidement possible.

4) M. DUFAUX propose que la commune se dote de barnums, afin que les différentes manifestations soient organisées avec du matériel un peu plus fiable que l'existant. De plus, suite aux intempéries récentes, il fait remarquer que la commune n'est pas dotée d'un groupe électrogène de puissance en adéquation avec les besoins en énergie, son acquisition se fera après les travaux d'aménagement de la plaine, pour les barnums, une rencontre avec le Président de l'Amicale sera nécessaire.

**Les compte-rendus des Conseils Municipaux (dans leur intégralité) sont affichés sur les panneaux d'affichage municipal.**

**Si vous êtes internautes, vous pouvez recevoir ces comptes rendus à votre domicile, en nous envoyant votre adresse électronique.**

**A vos claviers... [prunaysuressonne@wanadoo.fr](mailto:prunaysuressonne@wanadoo.fr)**



5) Mme MASIN souhaite qu'un courrier de remerciements soit adressé aux communes qui ont participé à la remise en état du chapiteau (après la tempête) qui sert à l'école de cirque pour accueillir nos jeunes le mercredi après-midi. Le conseil entérine cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 10.



**Conseil Municipal  
Du 14 avril 2010**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 492 664.73 € (+ restes à réaliser de 445 785 €).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 549 425.30 € (+ restes à réaliser de 299 792 €).

L'excédent de fonctionnement est de 173 664.70 €.

L'excédent d'investissement est de 56 760.57 €, (sans tenir compte des restes à réaliser 445 785 € en dépenses et 299 792 € en recettes).

L'excédent réel de fonctionnement 2009 est donc de 84 432.27 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2009.

## **B) C.C.A.S**

Le compte administratif 2009 est conforme au compte de gestion de

6) M. PELAT demande si les délits sont en augmentation dans le village. M. le Maire fait part du dernier vol, rue des Bois, et demande à tous d'être vigilants en notant si besoin les faits qui paraissent inhabituels et d'en informer au plus tôt le personnel communal ou un élu, afin que le relais soit réalisé vers la Gendarmerie.

## **A) Commune**

Le compte administratif 2009 est en concordance avec le compte de gestion de Mme le Percepteur

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 277 906.72 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 451 571.42 €.

## **I) Compte Administratif 2009**

# LA VIE COMMUNALE

## Suite du Conseil municipal du 14 avril 2010

Mme le Percepteur.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 341.16 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 599.93 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 841.07 €.

L'excédent de fonctionnement est donc de 4 599.93 €.

L'excédent d'investissement est de 841.07 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2009.

## II) Compte de Gestion 2009

### Commune – CCAS

Le compte de gestion 2009 de la commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

Les excédents à reporter sont donc :

- en fonctionnement pour la commune : 173 664.70 €.

- en investissement pour la commune : 56 760.57 € (sans tenir compte des restes à réaliser).

- en fonctionnement pour le CCAS : 4 599.93 €.

- en investissement pour le CCAS : 841.07 €.

Les sommes seront portées au Budget Primitif 2010.

## III) Budget Primitif 2010

### A) Commune

La commission des finances s'est réunie le mardi 6 avril 2010.

L'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement de l'année 2009 sont portés au budget.

M. le Maire présente le budget primitif 2010 au conseil municipal qui l'examine avec attention.

**La commission des finances à la majorité propose au conseil municipal d'augmenter de 1,5 % le taux des quatre taxes d'impositions.**

décide de fixer les taux votés pour 2010 à :

- Taxe d'habitation 6,56 %

- Taxe foncière sur le bâti 6,36 %

- Taxe foncière sur le non bâti 49,34 %

- Taxe professionnelle 8,39 %

La section de fonctionnement s'équilibre à 373 958.27 €

La section d'investissement s'équilibre à 470 285 € (incluant les restes à réaliser 2009 pour 445 785 € en dépenses et 299 792 € en recettes).

Le budget primitif 2010 est adopté à l'unanimité.

### B) CCAS

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 599.93 €.

La section d'investissement s'équilibre à 841.07 €.

Le budget primitif 2010 est adopté à l'unanimité.

## IV) Adhésion au Parc Naturel

### Régional du Gâtinais Français.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête publique a rendu un avis favorable. Il appartient désormais au conseil d'approuver la nouvelle

charte et d'adhérer aux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et s'engage à la mettre en œuvre et la respecter,

- **Approuve** le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français,

- **Décide d'adhérer** au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français selon les statuts modifiés.

## V) Questions diverses

### 1) Demande de subvention

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité décide :

• **de retenir** la demande de subvention émanant de la Fanfare de la Vallée pour un montant de 293.55 €.

### 2) Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris

La commune sera réinscrite au concours des villages et

# LA VIE COMMUNALE

maisons fleuries pour l'année 2010. Le conseil municipal adopte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 02.



**Conseil Municipal  
Du 18 mai 2010**

## I) Délibération autorisant Monsieur le Maire à contracter une ligne de Trésorerie d'un montant de 300 000 €

Au vu des sommes engagées, et afin de pouvoir régler les différentes factures afférentes aux travaux, une ligne de trésorerie est nécessaire permettant à la commune d'attendre les retours de subvention, et ainsi réaliser les travaux sur une période assez courte, une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € sera mise en place auprès du Crédit Agricole.

durée : 1 an, taux variable référence sur EXONIA + marge de 0,65 %, paiement des intérêts trimestriellement, à terme échu, sur les sommes utilisées, mises à disposition des fonds par tranches de 50 000 € minimum.

## II) Délibération autorisant M. le Maire à contracter un prêt de 60 000 €

Les différents travaux engagés sont suivis d'autres aménagements qui sont concomitants, mais non détectables au début de ce projet, qui date de plusieurs années. Pour cela un complément financier devient indispensable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

décide conformément à l'offre du Crédit Agricole de procéder à la mise en place d'un prêt :

montant maximum : 60 000 euros, durée : 15 ans maximum, taux : fixe 3,44 %, encaissement des fonds dans un délai de deux mois à compter de la réservation, échéance annuelle, avec échéances constantes, commission d'engagement : néant.

## III) Modifications budgétaires

Afin de respecter les orientations comptables, certaines dépenses doivent être affectées sur des lignes budgétaires différentes, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de procéder aux modifications suivantes :

Article 2313 B programme 120 :

logements sociaux : - 5 500 €

Article 2188 UV : échelle + tentes + Panneaux : + 3 500 €

Article 2183 A : matériel informatique : + 2 000 €

## IV) Point sur les aménagements pour gérer les eaux de ruissellement de la Plaine

Les travaux sont en cours. Le fossé de la rue de la vallée, ainsi que les ouvrages annexes et la liaison avec la mare des courtils sont terminés. La noue rue de la vallée, est elle aussi terminée, l'ensemencement débutera prochainement. Il sera complété cet hiver par la plantation de plantes de type typha. La mare des courtils a accueilli un nouveau poste de refoulement et sera

renforcé par l'élévation d'un mur de soutènement remplaçant les planches qui retiennent la terre. Ensuite, un mur de pierre de pays clôturera cet ouvrage qui sera lui aussi doté de plantes aquatiques.

La pose d'un deuxième poste de refoulement à l'angle de la RD 449 est terminée.

La dernière partie, non planifiée actuellement, car en attente des services de RFF, concerne le forage sous la voie ferrée et sera le point final de ces aménagements.

En même temps que les travaux en cours, le Conseil Général,

réaménage le carrefour de la rue de la vallée et de la RD 449. Cet aménagement devrait permettre de faire réduire légèrement la vitesse des véhicules arrivant depuis Gironville-sur-Essonne ou entrant par la rue de la Vallée.

Cet aménagement est prévu pour que les véhicules de grand gabarit, tels que les cars de transport scolaire, ou les engins agricoles, puissent passer sans encombre.

Ces travaux seront suivis en 2011, par la réfection complète de la bande de roulement de la RD 449, jusqu'à environ la mairie.

## V) Projet de jardin pédagogique

**Ce projet, déjà ancien, va enfin voir le jour.**

En effet, les différents services nous accompagnant ont donné

# LA VIE COMMUNALE

## Suite du Conseil municipal du 18 mai 2010

leurs accords, et la partie opérationnelle devrait pouvoir débuter dès cet été.

La commission en charge de ce dossier doit finaliser le projet.

### VI) Délibération portant sur l'approbation de l'adhésion de 4 nouvelles communes au SIROM de la région de Milly-la-Forêt et du transfert de son siège social

M. SIMONNOT, Président du SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) de la région de Milly-la-Forêt lors de son dernier comité en date du 8 avril 2010 a fait approuver à l'unanimité l'adhésion effective au 1<sup>er</sup> janvier 2011 les communes de VIDELLES, COURANCES, MONDEVILLE et BOUTIGNY-SUR-ESSONNE suite à la dissolution programmée au 31 décembre 2010 du SIRCOM.

A cette même séance, il a été décidé de transférer le siège social du SIROM de MAISSE vers MOIGNY-SUR-ECOLE. En effet le service administratif du SIROM dispose désormais de locaux à la Mairie de MOIGNY-SUR-ECOLE pour accueillir le siège social de ce dernier.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cela nécessite une modification de l'article 1 et de l'article 3 des statuts, ou toute nouvelle adhésion ou retrait d'une commune dans un syndicat, du changement de situation du

siège social, fait l'objet d'une décision des assemblées délibérantes des communes membres.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 00189 du 06/01/1967 portant sur la création du SIROM

- Vu les différentes délibérations des communes de MONDEVILLE, VIDELLES, BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, COURANCES demandant leur adhésion au SIROM,

- Vu la délibération n°2010/08 du 8 avril 2010 du SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) de la région de MILLY-LA-FORET portant sur l'intégration de 4 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** d'approuver l'adhésion des communes de VIDELLES, COURANCES, MONDEVILLE et BOUTIGNY-SUR-ESSONNE au 1<sup>er</sup> janvier 2011, après retrait de celles-ci du SIRCOM, en modifiant l'article 1 des statuts comme suit :

Article 1<sup>er</sup> : En application des articles 141 à 151 du Code de l'Administration Communale, il est formé entre les communes de : MAISSE, BOIGNEVILLE, PRUNAY SUR ESSONNE, BUNO-BONNEVAUX, GIRONVILLE SUR ESSONNE, COURDIMANCHE SUR ESSONNE, VALPUISEAUX, PUISELET LE MARAIS, BOUVILLE, LA FORET SAINTE CROIX, ONCY, CHAMPMOTTEUX, MILLY LA FORET, SOISY SUR ECOLE, MESPUITS, BOIS HERPIN, ROINVILLIERS, MAROLLES EN BEAUCE, DANNEMOIS, BROUY, BLANDY, MOIGNY SUR ECOLE, pour le département de l'Essonne,

et LE VAUDOUE pour le département de Seine et Marne :

Syndicat intercommunal de ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly-la-Forêt.

Remplacé par :

Article 1<sup>er</sup> : En application des articles L 5211-17 à L 5211-20 du CGCT, il est formé entre les communes de :

MAISSE, BOIGNEVILLE, PRUNAY SUR ESSONNE, BUNO-

BONNEVAUX, GIRONVILLE, COURDIMANCHE, VALPUISEAUX, PUISELET LE MARAIS, BOUVILLE, LA FORET SAINTE CROIX, ONCY, CHAMPMOTTEUX, MILLY LA FORET, SOISY SUR ECOLE, MESPUITS, BOIS HERPIN, ROINVILLIERS, MAROLLES EN BEAUCE, DANNEMOIS, BROUY, BLANDY, MOIGNY SUR ECOLE, BOUTIGNY SUR ESSONNE, VIDELLES, MONDEVILLE et COURANCES pour le département de l'Essonne et LE VAUDOUE, pour le département de Seine et Marne, le Syndicat qui garde la dénomination de Syndicat intercommunal de ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly-la-Forêt.

**ADOpte** la modification de l'article 3 des statuts du SIROM dans le cadre du transfert de l'adresse de son siège sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme suit :

Article 3 : Le siège du Syndicat est fixé rue de BUNO-BONNEVAUX à MAISSE (91720).

Remplacé par :

# LA VIE COMMUNALE

## Suite du Conseil municipal du 18 mai 2010

Article 3 : le siège est fixé à la Mairie - 59 Grand Rue à MOIGNY-SUR-ECOLE (91490).

**AUTORISE** le Maire et le Président du SIROM à accomplir toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires à l'application des décisions.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au SIROM dans les meilleurs délais après son visa du contrôle de légalité.

## VII) Questions diverses

### 1) Conseil Général - Conseil Régional :

demande de subventions complémentaires pour les aménagements de la Plaine Suite aux travaux complémentaires à réaliser pour terminer les aménagements de la plaine, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide : de solliciter la Région Ile-de-France et le Conseil Général afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation des travaux complémentaires aux aménagements permettant de gérer les eaux de ruissellement.

### 2) Proposition d'adhésion ou de dons à l'association Sud Essonne Gâtinais Français Initiative

L'association Sud Essonne Gâtinais Français Initiative qui intervient, via l'octroi de prêt d'honneur à taux zéro et sans condition, au bénéfice de porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise susceptibles d'avoir un impact sur le développement économique du Sud Essonne, et de favoriser

l'initiative créatrice d'emplois.

Pour poursuivre leur action et renforcer leurs moyens d'intervention, l'association compte sur l'adhésion de l'ensemble des communes et intercommunalités du Sud Essonne.

En cas d'adhésion de la commune, la cotisation annuelle 2010 serait de 110.88 € (soit 0.36 € par habitant).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité **décide de ne pas adhérer** et de ne pas subventionner l'association Sud Essonne Gâtinais Français Initiative.

M. le Maire rappelle que la commune de Prunay-sur-Essonne est partie prenante dans la création ou dans la reprise d'entreprises. En effet avec le Syndicat Intercommunal de Gestion des Ateliers Locatifs, ce sont 13 artisans qui ont été accueillis dans des locaux aménagés. Cette opération est suivie actuellement par la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera 4 nouveaux lots. A ce titre, le conseil estime que sa volonté de participer au développement économique du Sud Essonne favorise en grande partie les actions décrites ci-dessus et non retenues dans le cadre d'une adhésion ou d'une subvention.

### 3) Point sur le SIGAL

Projet d'extension du SIGAL.

Les travaux de fondation sont

achevés. La structure du bâtiment en bois devrait être réceptionnée le 27 mai 2010. Les locataires devraient pouvoir intégrer les lieux en octobre 2010. Quatre lots vont être réalisés, deux d'une surface de 130 m<sup>2</sup> et deux d'une surface de 240 m<sup>2</sup>. Trois lots sont retenus à la location et le quatrième d'une surface de 240 m<sup>2</sup> est toujours ouvert à la recherche d'un porteur de projet en relation avec la réinsertion ou l'handicap.

### 4) Point sur l'aménagement du cimetière - Columbarium

Un columbarium et un jardin du souvenir seront mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer des urnes ou d'y répandre les cendres de leurs défunts.

### 5) Point sur l'aire de jeux

A ce jour, le devis a été accepté.

Une assistance technique au montage est prévue par l'entreprise, ceci permettra aux agents techniques de la commune de procéder à la pose des jeux selon la réglementation en vigueur.

6) M. REMONDIN fait part au conseil municipal qu'il transmettra très prochainement par mail aux conseillers, le projet de logo modifié. Le conseil validera lors d'une prochaine séance les dernières modifications.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 18.



# LA VIE EN COMMUNAUTÉ



## DOSSIER de L'été : LA SÉCURITÉ



### RISQUE D'INCENDIE— RISQUES DE NOYADE— LA CANICULE...



#### Les risques d'Incendie....

**A la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !**

**Comment être averti à temps ?** Avec un détecteur avertisseur de fumée.

- C'est essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort.
- C'est facile à trouver (magasins de bricolage), à installer et à entretenir.
- C'est important qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres.

**Comment éviter les risques ?** Avec de la vigilance et des gestes simples.

- Éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison).
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Brancher un seul appareil par prise électrique.
- Avoir un extincteur chez soi.

**Quelles précautions prendre ?** Faire contrôler ses installations.

- Vérifier vos installations d'électricité, de gaz et de chauffage (notamment les inserts et les cheminées)
- Ramoner les conduits et les cheminées une fois par an.
- Pour votre sécurité, ces tâches doivent être exécutées par des professionnels, seul impératif pour que votre assureur prenne en charge votre sinistre.

#### RAPPEL :

**Les incendies provoquent 460 décès par an.**

**Un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes.**

**Un incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse.**

**L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.**

La température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes

70% des incendies mortels ont lieu la nuit.

**CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES..... SOYEZ VIGILENTS**

**En cas de départ prolongé, prévenez vos voisins....**

#### Les risques de noyade....

**Chaque année l'eau tue, les principales victimes sont :**

**des enfants de moins de 6 ans, des personnes de plus de 45 ans, en piscine ou à la mer...**

**Quelles précautions prendre avant de se mettre à l'eau ?**

Privilégiez les zones de baignade surveillées, sinon vérifiez que la zone n'est pas dangereuse ni interdite. Renseignez-vous.

Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants, ils ne protègent pas de la noyade.

Équipez vos enfants de maillots de bain à flotteurs et de brassards.

#### **UN IMPERATIF**

**Quelles précautions à prendre pour se baigner ?**

Rentrez progressivement dans l'eau, ne laissez jamais vos enfants seuls dans l'eau, baignez-vous en même temps qu'eux et ne les perdez jamais de vue.

Ne vous baignez jamais si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique.

**Ne quittez jamais des yeux vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau (Piscine ou mer)**

**Que faire en cas de danger imprévu ?**

Restez sur le dos pour ne pas vous épuiser et appeler à l'aide. Laissez-vous flotter dans la mesure du possible.



# LA VIE EN COMMUNAUTÉ



## DOSSIER de L'été : LA SÉCURITÉ



RISQUE D'INCENDIE— RISQUES DE NOYADE— LA CANICULE...



### LA CANICULE QUELQUES CONSEILS

**COMPRENDRE :**  
Il fait très chaud.

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies

La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.      Cela dure depuis plusieurs jours.

**Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.**

Personne âgée :

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (Hyperthermie).

**AGIR :**

- Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et :
- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur (fermeture des volets)
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1.5 L d'eau par jour et je en consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je suis seule, je prends contact avec la Mairie.

Enfant et adulte :

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

**AGIR :**

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur (fermeture des volets).
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Je suis plus vigilant avec mon entourage, même si je ne le connais pas, et je prévient la Mairie en cas de doute.

### **Vous quittez votre résidence principale plus d'une semaine....**

**Quelques infos pour sécuriser votre habitation....**

Les cambrioleurs semblent avoir un sixième sens pour dénicher les maisons et les appartements vidés de leurs occupants en vacances.

A première vue, du moins, parce que ce sont souvent les habitants eux-mêmes qui laissent deviner qu'ils sont en vacances : volets fermés, boîte aux lettres débordante, message téléphonique « nous sommes absents jusqu'au » à pareille adresse, les voleurs peuvent travailler à leur aise ! **Avant chaque départ en vacances**, parcourez la liste qui suit, cochez ce qui est en ordre et vous pourrez partir le cœur (plus) tranquille. **Demandez à un voisin de jeter un coup d'œil sur votre maison**, de relever le courrier dans votre boîte aux lettres. **Simulez une présence** à l'aide d'interrupteurs programmables qui font fonctionner des lampes, la TV ou la radio à des moments choisis. La domotique, ou tout autre outil de programmation, peut enclencher et éteindre l'éclairage, commander les volets ou les

pare-soleil, allumer l'éclairage extérieur.

**Vous pouvez aussi** demander à quelqu'un de venir tondre le gazon, des systèmes d'arrosage programmables donnent l'impression que la maison est habitée.



#### **PENSEZ AUSSI A**

**Bien fermer à clés** fenêtres et portes.

**Débrancher** vos appareils électriques.

**Vérifiez que** vos robinets sont bien fermés.

Précisez aux services de police votre période de vacances et laissez-leur un numéro de téléphone.

Ils accorderont une surveillance spéciale à votre maison, et ce service est gratuit, vous pouvez également donner vos dates d'absence en mairie.

# INFOS CONSEILS RAPPELS

ORDRE DES AVOCATS  
ASSISTANCE DES VICTIMES

L'Antenne d'Avocats pour l'assistance  
et la défense des victimes vient d'ouvrir.

Son objectif est de permettre à tous les justiciables d'avoir accès, dans des délais brefs, à une consultation gratuite auprès d'un Avocat afin d'obtenir des informations les plus complètes.

## **Vous avez été atteint physiquement**

Il faut réunir et conserver :

- tous les documents remis à l'occasion de l'hospitalisation ou des consultations médicales (certificat médicaux, arrêts de travail, ordonnances, feuilles de soin, rapports d'intervention chirurgicale, bulletins d'hospitalisation).
- Des photographies présentant vos blessures et leur évolution dans le temps
- Les factures ou justificatifs des matériels médicaux, des soins nécessaires, des déplacements accompagnés (taxis, ambulances, VSL)
- Les justificatifs des arrêts de travail, de prolongations et d'éventuelles pertes de salaire
- Les frais engagés par vos proches et nécessaires du fait de votre état (déplacements, absences professionnelles, pertes de salaire, etc....)
- Les frais d'aménagement ou d'adaptation de votre logement, toutes les pertes matérielles subies et notamment vêtements, montres, téléphones (factures, preuves d'achat, photographies)

## **Vous êtes affecté psychologiquement**

Ne restez pas isolé :

- Consulter votre médecin traitant pour une éventuelle orientation personnalisée.
- Conserver les justificatifs des visites médicales, des prescriptions et des prises de médicaments.
- Parlez de vos difficultés et n'hésitez pas à indiquer à vos proches que vous pourrez les solliciter pour un témoignage écrit ultérieur (attestation)
- Identifiez et préservez tous les éléments permettant de justifier le préjudice résultant directement du choc psychologique que vous avez subi.

## **Vous avez subi des dégâts matériels**

Vous devez immédiatement effectuer une déclaration auprès de l'assurance couvrant le risque dommages immobiliers ou mobiliers :

- Réunissez toutes les preuves de l'existence de vos pertes personnelles (objets perdus ou dégradés, vêtements endommagés ou détruits, mobilier endommagé ou détruit.).
- A cette fin vous pourrez fournir les éléments suivants :
- Photographies des objets avant et après les dégradations (voire photos de famille)
- Témoignages, constat d'huissier, quand il existe un préjudice pour un immeuble, une habitation.
- Factures d'achat ou de location de matériels de remplacement, frais de relogement

## **Vous subissez un préjudice professionnel**

Commerçant ou Artisan, vous exploitez une activité qui a été perturbée par une infraction ou une dégradation et qui a subi une baisse significative d'activité du fait par exemple, d'une fermeture provisoire, de l'absence de clientèle ou autre.

Vous pouvez bénéficier d'une indemnisation:

- Faites constater, par des photographies datées, des témoignages ou, le cas échéant par huissier, vos difficultés (par exemple une perte de clientèle).
- L'indemnisation reposant la plupart du temps sur une analyse comptable, faites établir un bilan intermédiaire, arrêté à la date de survenance de l'événement, afin de mieux souligner une chute éventuelle du chiffre d'affaires.
- Vous pourrez bénéficier d'une assistance spécialisée en liaison avec la Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Essonne, par des avocats de la Commission Droit des Entreprises.

**MAISON DE L'AVOCAT – 11 RUE DES MAZIERES – 91000 EVRY – TEL 01 60 77 11 88**

# INFOS CONSEILS RAPPELS

## L'Utilisation des tondeuses et matériel bruyant

C'est une des nuisances de voisinage les plus courantes. Les exemples sont nombreux : tondeuses, aboiements, bricolage, appareils de musique, etc.

Depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, elle peut être sanctionnée quand elle est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité » (art. R48-2 du Code de la santé publique). Ce n'est donc pas seulement une question de volume sonore mais aussi de répétition dans le temps.

N'oubliez pas, la nuisance sonore c'est l'affaire et la tranquillité de tous.

Ne passez pas votre tondeuse à Prunay sur Essonne le dimanche, sauf si elle ressemble à celle-ci !!!



## Revalorisation des retraites Pour le régime général de 0,9%



### Une bonne nouvelle à ne pas rater !!!

Les retraites du régime général sont revalorisées à compter du 1er avril de 0,9%.

Le minimum vieillesse est lui revalorisé de 4,7%, il s'élève à 708,95 € par mois.

Cette revalorisation concerne les retraites personnelles et les retraites de réversion.

Normalement vous n'avez aucune démarche à faire pour bénéficier de cette revalorisation, vous devrez juste vérifier sur votre retraite d'avril qui vous a été versée au début du mois de mai, que cette revalorisation à bien eu lieu.

Dans la négative, contactez votre caisse....

## Dans la Cuisine ...

### Pain de Saumon Chaud ou Froid



#### Ingrédients :

6 tranches de pain de mie, 6 œufs.  
500grs de chair de saumon frais  
1/4 de litre de lait  
sel, poivre

#### Progression :

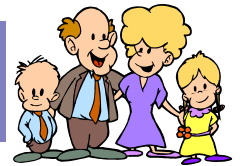
- 1) Cuire le saumon au court bouillon laissez refroidir puis écrasez le et mettez le dans un saladier.
- 2) Incorporer les 6jaunes ,ajoutez la mie de pain ,le lait sel et poivre.
- 3) Battre les blancs en très fermes et les ajouter à la préparation en soulevant délicatement.
- 4) Allumez le four a 180°, prenez un moule à cake (Tefal de préférence), puis y verser la préparation.
- 5) Recouvrir d'un papier alu ou sulfurisé, faire cuire au bain marie pendant 1h30

**Servir avec une sauce crevette.**

**L'Idée de plus.....**On peut aussi y rajouter des dés de poivrons rouges et d'olives noires et le servir froid avec une mayonnaise à l'huile d'olive aillée

**REGALEZ-VOUS !!!!**

## Bonne adresse... Le Petit Corne Biche



### Nous avons testé pour vous...

**Stéphan DELHOMMEL**  
vous accueille dans son Auberge  
et en terrasse le midi et le soir  
pendant le saison estivale

Un restaurant gastronomique est d'abord un restaurant qui cherche à mettre la gastronomie à l'honneur : plats de qualité, cave honorable, accueil attentif, service soigné et cadre agréable.

Pas de menu, tout est à la carte ou plutôt à l'ardoise, Une ardoise soignée, écriture délicate, coloration raffinée elle annonce la couleur du met de votre assiette.....

Surprise du palet garantie  
Un vrai moment de bonheur!!!!

417 route de la Libération  
77630 ARBONNE -LA-FORET  
Réservation : 01 60 66 26 34  
www.lepetitcornebiche.com  
Fermé le mercredi et dimanche soir  
Fermé le lundi toute la journée.

# INFOS CONSEILS RAPPELS

## LA DÉPRESSION... EN SAVOIR PLUS.

REPÉRER LES SYMPTÔMES  
CONNAÎTRE LES TRAITEMENTS  
SAVOIR A QUI S'ADRESSER



### Qu'est-ce que la dépression?

La dépression, ce n'est pas un coup de « déprime », c'est une maladie :

- Qui peut toucher chacun de nous, quel que soit l'âge, le sexe, le niveau social, la volonté ou le « caractère »;
- Qui entraîne une souffrance et une gêne importante;
- Qui peut prendre plusieurs formes et qui a des causes multiples;
- Qui nécessite une prise en charge par un professionnel compétent.

Pour employer le terme « dépression », il faut, pendant au moins 15 jours, presque chaque jour, presque toute la journée, avoir :

- Une tristesse et une souffrance inhabituelles, plus douloureuses que tout ce qu'on a ressenti avant et/ou, une perte d'intérêt et de plaisir pour la plupart des choses;
- Plusieurs symptômes en même temps qui peuvent être :

Affectifs : Tristesse intense, anxiété, incapacité à éprouver du plaisir...

Intellectuels : difficulté à se concentrer, dévalorisation de soi, pensées négatives...

Physiques : fatigue, ralentissement des gestes, de la parole...

Corporels : altération du sommeil et de l'appétit, problèmes sexuels...

**En fonction du nombre et de l'intensité de ses symptômes,  
la dépression sera plus ou moins sévère, la vie quotidienne plus ou moins perturbée.**

### Quelles solutions pour en sortir ?

Il existe aujourd'hui des solutions efficaces, souvent complémentaires, adaptées à chaque personne et à l'intensité de sa maladie.

- La psychothérapie : un professionnel formé à l'écoute et à la compréhension des problèmes psychologiques propose à la personne d'aborder ses problèmes en utilisant différentes techniques; l'objectif est d'aborder ces problèmes de façon différente, sans craindre d'être jugé, afin de trouver des solutions efficaces
- Les médicaments antidépresseurs : ils réduisent les symptômes de la dépression après 3-4 semaines de traitement continu. Ils aident à retrouver le sommeil, l'appétit, l'initiative. Contrairement à une idée reçue, ils ne créent pas de dépendance physique.

### Qui consulter pour un diagnostic et un traitement?

- Le médecin généraliste, c'est le premier interlocuteur pour les problèmes de santé. C'est souvent lui que l'on choisit comme médecin traitant. Il peut prescrire des médicaments et/ou orienter vers un spécialiste en santé mentale (psychiatre, psychologue).
- Le psychiatre, c'est un médecin spécialisé qui a reçu un enseignement supplémentaire sur les maladies mentales et leurs traitements. Il peut prescrire des médicaments, et peut proposer une psychothérapie (qui peut être réalisée avec lui ou avec un autre professionnel).
- Le psychologue, il peut proposer une psychothérapie, mais ne peut pas prescrire de médicament (il n'est pas médecin).

### Que faire concrètement ?

Repérer les symptômes et consulter au plus vite. Pour éviter une aggravation éventuelle de la maladie.

Exprimer sa souffrance et accepter d'être aidé. Il est important de ne pas se laisser envahir par une mauvaise estime de soi ou par la crainte d'être jugé.

Préserver son hygiène de vie. On peut agir soi-même et réduire les symptômes de la dépression en pratiquant certaines activités physiques, en conservant une alimentation équilibrée, en gardant contact avec les autres (famille, amis, confidents, collègues).

**DANS TOUT LES CAS EN PARLER AVEC VOTRE MEDECIN TRAITANT**

# LA VIE ASSOCIATIVE

## Repas des Aînés Le 14 Février 2010



Traditionnel repas des Aînés. Cette année le même jour que la Saint Valentin

Une ambiance particulière pour une journée particulière  
Rouge et Noir .....



Les invités ont pris plaisir à ré-entendre histoires et chansons du passé

Spécialement pour eux, un orgue de barbarie mis en scène par un personnage d'une prestance remarquable...



Cette année on a dansé musette et valse pour le plus grand plaisir de tous!!!

## Pâques 2010 La Cueillette



La traditionnelle cueillette de Pâques c'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Même si chapeaux et manteaux étaient de rigueur...



Remerciements aux membres de l'Amicale Prunaysienne qui oeuvrent dans l'ombre pour permettre

ces petits moments de bien être et de partage entre les plus petits et les plus grands.



Le moment des retrouvailles avec des sacs bien remplis pour un partage équitable entre chaque enfant.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## Repas Champêtre le 30 mai 2010



La fête des voisins, appelé chez nous le repas Champêtre pour donner un air de campagne et de simplicité.

Le Président de l'amicale Prunaysienne Cuisinier de Prunay à ses heures perdues!!!



Malgré une météo timide, c'est plus de 50 personnes qui se sont réunies pour l'occasion. La bonne humeur était de rigueur...

Et oui, ils grandissent, mais c'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous retrouvons la relève Prunaysienne.



Tout ce petit monde marche déjà, bientôt, nous les verrons courir autour des tables ....

## Sortie des Enfants FAMI PARC juin 2010

C'est par une journée légèrement perturbée par la pluie que les petits



comme les plus grands.. Sans oublier les parents.... ont passé un moment de détente et de rire,

le résumé en photos en dit long sur l'ambiance, et comme il pleuvait personne n'a refusé une averse de plus !



Le moment du partage avec un pique-nique préparé par le président de l'amicale, autant dire qu'il ne manquait rien !

Le sourire sur les visages des enfants laisse penser que cette journée fut une réussite....



# LA VIE ASSOCIATIVE

Vide Grenier — Fête de la musique  
le 21 juin 2010

Cette année encore le 21 juin nous a apporté joie et bonne humeur, de nombreux participants malgré une météo capricieuse, concert dans l'E-



glise, exposants dans la salle polyvalente, des jeux d'autres fois fabriqués pour l'occasion, des danseurs de Country, un spectacle avec des animaux pour les enfants.

**Une journée bien remplie, pour le plaisir de tous.**



**LA CHARTE CULTURELLE INTERCOMMUNALE**  
BOIGNEVILLE — BUNO-BONNEVAUX — GIRONVILLE — PRUNAY SUR ESSONNE  
VOUS PROPOSE TOUTE L'ANNEE DES ATELIERS  
RENSEIGNEMENT A LA MAIRIE au 01 64 99 52 17

**Représentation de  
l'atelier Théâtre de  
La Charte**  
Surprise !!  
Étonnement !!  
Questionnement !!



Le saviez-vous ?  
Vos voisins sont  
des comédiens...  
Un travail de qua-  
lité, un résultat  
étonnant...

Vous aussi, venez  
vous exprimer et faire  
du Théâtre à Prunay,  
chaque mardi soir...



**Représentation le 27 juin 2010 de l'atelier  
Cirque de La Charte**

C'est un moment intense  
que les enfants ont parta-  
gé avec leurs parents, une  
étonnante aventure, très  
enrichissante.



**Venez rejoindre les cours le mercredi !!!!**



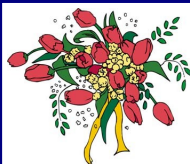
**L'atelier d'Arts Graphiques.**

**Dessin, Gravure, stage d'Aquarelle**

Que vous débutez ou pour vous perfection-  
ner, venez rejoindre un groupe sympathique à  
deux pas de chez vous.

# LA VIE COMMUNALE

ETAT CIVIL – ARRIVÉE



## Décès

### Nos condoléances aux familles.

Mr BELARBI AbdelMadjid  
Décédée le 15 mai 2010  
dans sa 77<sup>ème</sup> année.

## Bienvenue à

Mr ROUSSELET  
Mme LEBOSSÉ, et leur fils  
Ewan agé de 20 mois.

Nous leur souhaitons une  
bonne installation et plein de  
bonheur au sein de notre  
commune.

## Amicale Prunaysienne

Toujours à la recherche de  
nouveaux membres, Vous  
souhaitez rejoindre  
l'Amicale Prunaysienne ...

Alors n'hésitez plus et venez  
prendre part à l'organisation  
de nos manifestations.

### Renseignement

Contacter le Président  
Mr DUFAUX David  
Tél : 06 60 70 15 31

UN PETIT COUP DE POUCE....

## Nouvelle rubrique

Par ces temps difficiles, beaucoup ont été laissés sur le bord du chemin, licenciés pour permettre à des actionnaires de mieux apprécier leur vie. ....

Alors, certains ont eu le courage de reprendre une activité malgré la crise. Ils ont souvent investi tout leur économie, mais le retour attendu n'est pas au rendez-vous... Il faut donc s'entraider, faire circuler l'information, aller tester sur place et en parler à vos amis. Vous êtes un acteur essentiel de votre territoire ne l'oubliez pas. Si vous souhaitez passer un moment simple et sympathique, manger les produits

## LES ROCHES CELESTES

CHAMBRES D'HÔTES

110, RUE DES ROCHES  
77760 BUTHIERS  
09 53 43 69 42

BAR – GLACES

RESTAURATION SAISONNIERE SUR TERRASSE  
EXTERIEURE EN FACE DES ROCHERS ET DE LA FORÊT  
(Base de Loisirs à 300 m)

BRASSERIE ARTISANALE – FABRICATION DE BIÈRE  
DEGUSTATION SUR PLACE OU À EMPORTER (Juillet 2010)

## LES DIMANCHES BIEN-ETRE DES ROCHES CELESTES

DIMANCHES 11 JUILLET ET 25 JUILLET  
DE 14h30 A 18h30

— ◆ —  
MASSAGES  
MAGNETISME  
REIKI  
REFLEXOLOGIE  
SHIATSU

— ◆ —  
SOINS  
DEMONSTRATIONS

LES ROCHES CELESTES  
BAR, BRASSERIE  
CHAMBRES D'HOTES

110 rue des Roches , 77760 Buthiers  
☎ 09 53 43 69 42

du terroir un soir dans la semaine ou le Weekend, sans prise de tête, sans chichi, à 1/4 d'heure de chez vous, Hervé BINET vous reçoit pendant la période estivale . Il mettra tout en œuvre pour que le moment passé soit un échange de qualité.